

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1)

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe
Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) indiquant les terrains à défricher.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
Attestation de propriété (extrait de matrice cadastrale, acte notarié)	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Décision de l'Autorité environnementale dispensant le pétitionnaire de la réalisation d'une étude d'impact ou dans le cas contraire : • Étude d'impact 	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, inférieure à 25 hectares et supérieure ou égale à 0,5 ha	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Étude d'impact *	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, égale ou supérieure à 25 hectares	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant		
Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur.	Si le demandeur n'est pas le propriétaire.	<input checked="" type="checkbox"/>
Les pièces justifiant que le demandeur a qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant,).	Personne morale autre qu'une collectivité.	<input type="checkbox"/>
Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement.	Exploitant de carrière.	<input checked="" type="checkbox"/>
Une délibération du conseil municipal (ou du conseil d'administration de l'organisme propriétaire des terrains) autorisant le maire (ou le mandataire de l'organisme délibérant) à déposer la demande d'autorisation de défrichement.	Collectivité	<input type="checkbox"/>
Évaluation des incidences Natura 2000.	Défrichements soumis à évaluation d'incidences au titre du L 414-4, R 414-19 et R 414-27 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>

* Dans le cadre d'opération soumise à autorisation au titre des installations classées énumérées au titre 1er du livre V du code de l'environnement, une étude d'impact est obligatoire quelle que soit la superficie du projet

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom du représentant légal) : Benoit COUDERT, Gérant

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2.

A ma connaissance, les terrains, objet de la demande (*)

- ont été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.
- n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.

(*) cocher la mention utile

Fait le 07 / 04 / 2014

Signature

**EURL MARBRERIE
SALAGNAC COUDERT**
COUDERT Benoit
Le Petit Lûc - BP N° 5
19170 BUGEAT
Tél. : 05 55 95 52 64
Fax : 05 55 95 44 27

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

N° DOSSIER : _____ DATE DE RÉCEPTION : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|



**DEMANDE D'AUTORISATION DE
DEFRICHEMENT**



LETTRE DE DEMANDE

TOUS LES GRANITS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Bâtiment – Voirie – Monuments Funéraires – Cheminées – Pierre de Taille – Gravures

EURL MARBRERIE SALAGNAC COUDERT

COUDERT Benoît

Le Petit Luc BP n° 5

19170 BUGEAT

Tel : 05.55.95.52.64

Fax : 05.55.95.44.27

Mail. marbrerie.salagnac@orange.fr

Monsieur le Préfet du département

de CORREZE

Objet : - Demande d'autorisation de défrichement.

- Commune de BUGEAT.

Réf : - Titre IV du livre III du Code Forestier.

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Benoît COUDERT, de nationalité française, agissant en qualité de Gérant de la Société MARBRERIE SALAGNAC COUDERT, dont le siège social se trouve à BUGEAT, sollicite l'autorisation de défricher des parcelles situées sur le territoire de la commune de BUGEAT, aux lieux-dits "Sous Les Fradasses" et "Puy Blanc".

La présente demande concerne une superficie de **1,51 ha**.

La durée d'autorisation demandée est de **30 ans**.

J'atteste sur l'honneur, qu'à ma connaissance, les bois concernés n'ont pas été parcourus par un feu dans les 15 dernières années.

Vous trouverez, joints à la demande, les éléments requis par les articles R 341-1 et suivants du Code forestier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma haute considération.

Fait à BUGEAT

Le 07/04/2014

Benoît COUDERT

Gérant

**EURL MARBRERIE
SALAGNAC COUDERT**

COUDERT Benoît
Le Petit Luc - BP N° 5
19170 BUGEAT
Tél. : 05 55 95 52 64
Fax : 05 55 95 44 27



RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1 - DENOMINATION ET DROITS DU DEMANDEUR

1-1 - DÉNOMINATION DU DEMANDEUR

SOCIÉTÉ	MARBRERIE SALAGNAC COUDERT EURL
FORME JURIDIQUE	Société A Responsabilité Limitée (SARL) au capital de 30 000 €
SIÈGE SOCIAL	Le Petit Luc 19 170 BUGEAT
SIRET	532 933 207 00013
CODE NAF	2370Z

Le représentant légal de la Société MARBRERIE SALAGNAC COUDERT est Monsieur Benoît COUDERT, de nationalité française, domicilié de droit à l'adresse régionale indiquée ci-dessus, et agissant en qualité de Gérant de ladite société.

1-2 - DROITS DU DEMANDEUR

La Société détient la maîtrise foncière des parcelles concernées par la demande de défrichement, par le biais de contrats de foretage signés avec les propriétaires.

Les attestations correspondantes pour le dépôt du présent dossier sont fournies en annexe.

► Annexe 2 : Attestations de maîtrise foncière

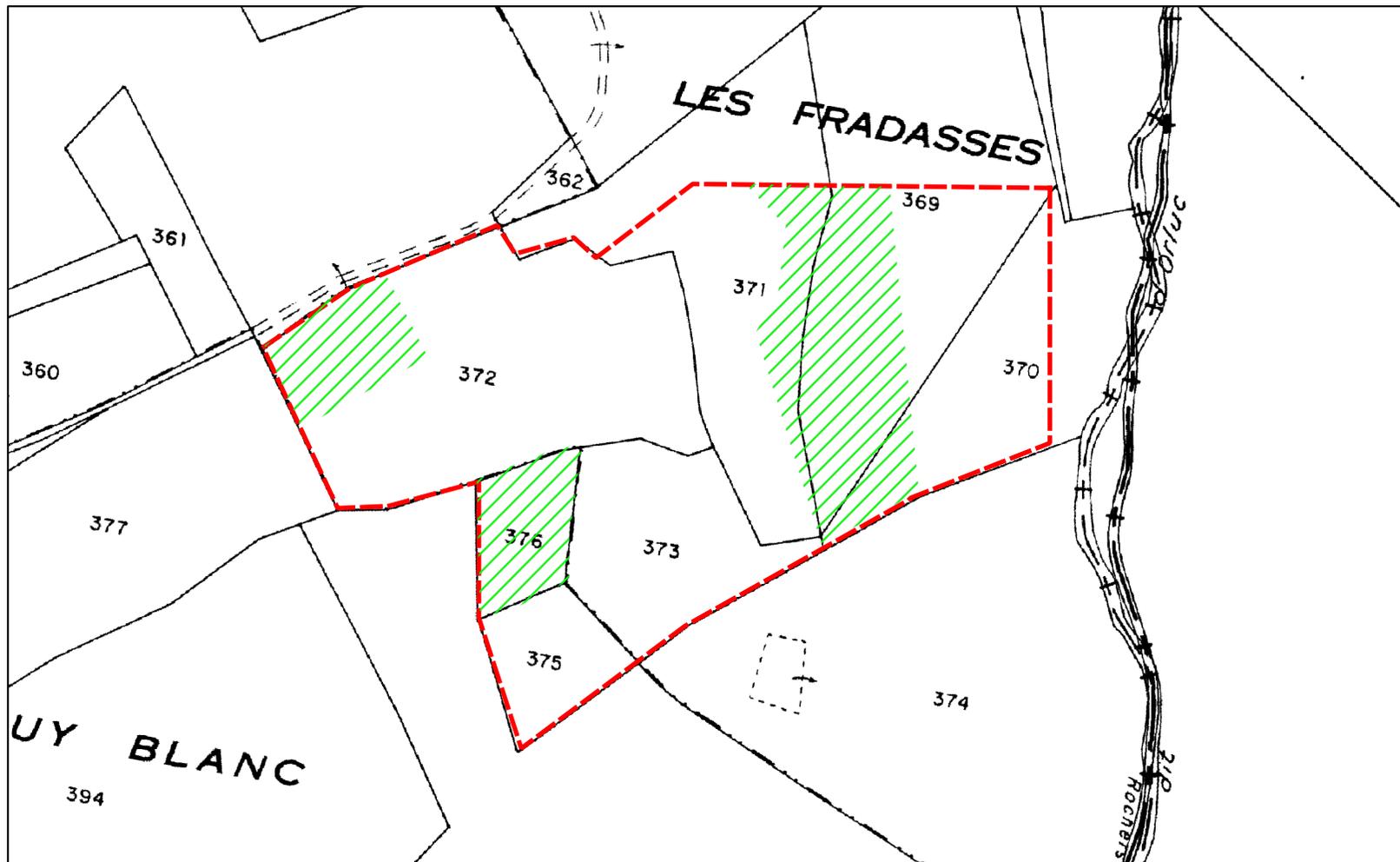
2 - LOCALISATION DU DEFRIQUEMENT

DÉPARTEMENT : CORREZE
COMMUNE : BUGEAT
SECTION : D 2
LIEUX-DITS : "Sous Les Fradasses" et "Puy Blanc"
PARCELLES : cf. tableau ci-après

Lieu-dit	N° de parcelle	Contenance totale de la parcelle (en m ²)	Surface concernée par le défrichement (en m ²)
Sous Les Fradasses	369 pp	13 560	3 650 environ
	370 pp	6 800	900 environ
	371 pp	9 540	1 575 environ
	372 pp	12 150	7 150 environ
Puy BLanc	376	1 825	1 825
	Total		15 100 environ

Tableau des parcelles concernées par la demande de défrichement

PLAN DU PROJET



Légende

-  emprise demande défrichement
-  emprise demande ICPE

0 50 100 150 200 m



3 - PROPRIETAIRE DES TERRAINS A DEFRICHER

Numéro parcelle	Nom
369	SCI Carrière d'Ambiaud
370	
371	
372	
376	

La procuration du propriétaire est incluse dans le contrat de foretage (cf. annexe 2).

4 - OBJET DU DEFRICHEMENT

La demande de défrichage permettra à l'exploitant d'étendre son activité d'extraction de matériaux (exploitation d'une carrière de pierre marbrière).

Ce dossier est déposé parallèlement à une demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

5 - OCCUPATION DU SOL - TOPOGRAPHIE

Les terrains à défricher se trouvent en rive gauche du ruisseau des Rochers, à des altitudes comprises entre 750 et 805 NGF et aux coordonnées géographiques suivantes :

Longitude : 1°56'58" Ouest,

Latitude : 45°34'34" Nord.

Ils sont boisés de Chênes pédonculés et Hêtres.

La pente moyenne du terrain naturel est de l'ordre de 30 % (à 35 % au maximum), selon un axe Ouest-Est, en direction du ruisseau.

6 - DESCRIPTION DE L'OPERATION ET ECHEANCIER

Le défrichement aura pour objet de permettre l'extension d'une exploitation de pierre de taille pour une durée de 30 ans et donc de pérenniser cette activité au niveau local. Il débutera dès l'obtention de l'autorisation d'exploitation de la carrière.

Préalablement aux opérations de découverte, les arbres situés dans l'emprise exploitable seront coupés, puis les souches seront arrachées à l'aide d'une pelle mécanique.

Les campagnes de défrichement seront menées en dehors de la période de nidification des oiseaux, c'est-à-dire entre octobre et janvier.

Les parties commercialisables seront ensuite exportées. Les souches seront évacuées ou broyées sur place, et le terrain sera aplani.

Conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié, le défrichement sera effectué dans la mesure du possible au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation, lorsque cela s'avèrera nécessaire.

Compte tenu de la superficie concernée et effectivement boisée, les opérations seront effectuées en une unique campagne d'une durée de l'ordre d'**une semaine**.

La superficie correspondant à cette campagne de défrichement ainsi que l'échéancier prévisionnel sont donnés dans le tableau ci-après.

Echéance	Phase	Parcelles concernées	Surface à défricher (en ha)
T ₀	A	369 pp, 370 pp, 371 pp, 372 pp, 376	1,51 environ
		total	1,51 ha environ

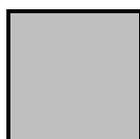
Il est à noter que compte tenu des variations probables de marché, il est possible que l'avancée des travaux d'exploitation soit plus ou moins rapide que prévue, et que par conséquent l'échéancier de défrichement soit légèrement décalé dans le temps.

C'est la raison pour laquelle l'autorisation est sollicitée sur une durée égale à celle de la demande d'autorisation d'exploitation de carrière (30 ans), de façon à préserver aussi longtemps que possible le boisement en cas de modification.

7 - DESTINATION DES TERRAINS APRES DEFRICHEMENT

Après défrichement et décapage de la découverte, les terrains feront l'objet d'une extraction de granite pour la production de pierre de taille.

Le réaménagement du site en fin d'autorisation d'exploiter la carrière aura une vocation naturelle par recolonisation spontanée par les feuillus.



**ANNEXE 1 : ARRETE DE DECISION
D'EXAMEN AU CAS-PAR-CAS**

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LIMOUSIN

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin

Service stratégie régionale du développement durable
Unité Autorité Environnementale

Nos réf. : F07414P0021

Affaire suivie par Lewis BEGARD

Lewis.Begard@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 05 55 12 95 61 – Fax : 05 55 34 66 45

Courriel : ae.srdd.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr

Limoges, le 12 FEV. 2014

Le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement du Limousin

**Objet : Demande d'examen au « cas par cas » préalable à la réalisation d'une étude d'impact
P.J. : Extrait du tableau annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement (rubrique)**

Monsieur,

Vous m'avez adressé une demande d'examen au « cas par cas » en vue du défrichement partiel (1,51 ha) d'un ensemble de 5 parcelles (D369, D370, D371, D372 et D376), représentant une superficie totale de 4,3875 ha, sises aux lieux-dits « Sous les Fradasses » et « Puy Blanc », sur le territoire de la commune de Bugeat (19170).

Or, la finalité du défrichement vise l'extension d'une carrière de roches massives (granite), activité qui par nature relève du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation.

Par suite, conformément à la rubrique 1 du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement, en tant qu'ICPE relevant de la procédure de l'autorisation, votre projet se trouve soumis de façon systématique à étude d'impact.

Le défrichement envisagé devra donc être analysé dans le cadre de l'élaboration du dossier d'étude d'impact exigible au titre de la procédure ICPE, et ce, de façon argumentée et probante quant à la maîtrise de ses éventuels impacts sur l'environnement.

Vous voudrez bien trouver en pièce jointe un extrait du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement évoqué ci-avant.

Mon service se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet de Région,
le Directeur Régional de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement du Limousin
Par intérim



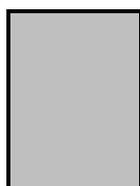
Pierre BAENA

EURL MARBRERIE SALAGNAC COUDERT
à l'attention de Monsieur Benoît COUDERT
le Petit Luc
BP n° 5
19170 Bugeat



Certificat n° 42202
Certificat n° 42203

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h00
Tél. : 33 (0) 5 55 12 90 00 – fax : 33 (0) 5 55 34 66 45
22, rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex



**ANNEXE 2 : ATTESTATION DE MAITRISE
FONCIERE ET PROCURATION DU
PROPRIETAIRE**

CONVENTION DE CONCESSION DE DROIT D'EXTRACTION ET DE FORTAGE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La SCI CARRIERE D'AMBIAUD

Société civile au capital de 100 euros

Siège social : Le Lac 19300 ROSIERS D'EGLETONS

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BRIVE sous le N°537898405 RCS BRIVE

SIRET : 537 898 405 00015

Représentée par son premier gérant, Monsieur Benoît COUDERT, demeurant à SOUDEILLES 19300 – LES PIERRES BLANCHES.

ET

La société MARBRERIE SALAGNAC COUDERT

Entreprise à responsabilités Limités au capital de 30 000 euros

Siège social : Le petit luc 19170 BUGEAT

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BRIVE sous le N°532933207 RCS BRIVE

SIRET : 532 933 207 00013

Représentée par son gérant, Monsieur Benoît COUDERT, demeurant à SOUDEILLES 19300 – LES PIERRES BLANCHES.

Article 1 – OBJET

La SCI CARRIERE D'AMBIAUD, représentée par son gérant, Monsieur Benoît COUDERT, concède par les présentes un droit d'extraction et de fortage à la société MARBRERIE SALAGNAC COUDERT, portant sur tous matériaux de carrières contenus sur les parcelles lui appartenant ci-après désignées à l'article 2.

Article 2 – DESIGNATION

Les parcelles de terres objet de la présente convention d'extraction et de fortage figurent au cadastre de la commune de BUGEAT (19170) sous les références ci-après :

Commune de BUGEAT, section D, feuille 000 D 02, N° 369, 370, 371, 372, 373, 375, 376.

Article 3 – DUREE

Le droit d'extraction et de fortage, objet de la présente convention, est concédé à compter du 01/03/2012 et ce pendant toute la durée de l'autorisation préfectorale.

Par dérogation à ce qui précède, il est expressément convenu, que la société MARBRERIE SALAGNAC COUDERT pourra résilier et mettre fin à la présente convention à tout moment, à charge pour elle, de prévenir la SCI CARRIERE D'AMBIAUD trois (3) mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4 – REDEVANCE

La société MARBRERIE SALAGNAC COUDERT s'oblige à payer à la SCI CARRIERE D'AMBIAUD en contrepartie des droits qui lui sont consentis par la présente et notamment du droit d'extraction et de fortage qui lui est concédé, à compter de ce jour, une indemnité fixe minimum mensuel de _____ euros hors taxe _____, indemnité payable mensuellement et d'avance, entre le premiers et le quinze de chaque mois.

Article 5 – REVISION

L'indemnité fixe sera révisée, chaque année, au premier janvier de l'année suivant celle de la date d'effet de la convention, en accord entre les deux parties.

Article 6 – CHARGES ET CONDITIONS

- a) La société MARBRERIE SALAGNAC COUDERT prendra les terrains, objet du droit d'extraction et de fortage dans l'état où ils se trouvent actuellement.
- b) La société MARBRERIE SALAGNAC COUDERT fera son affaire personnelle de l'obtention de toutes autorisations administratives ou autres nécessaires pour mettre en exploitation les terrains objet de la présente convention.
- c) La société MARBRERIE SALAGNAC COUDERT devra laisser les lieux en fin d'exploitation conformément à la réglementation en vigueur et aux autorisations d'Exploitations obtenues.

Fait en deux exemplaires originaux

A BUGEAT

LE 01 MARS 2012

La société MARBRERIE SALAGNAC COUDERT

La SCI CARRIERE D'AMBIAUD

~~EURL MARBRERIE
SALAGNAC COUDERT
COUDERT Benoît
Le Petit Luc - BP N° 5
19170 BUGEAT
Tél. : 05 55 95 52 64
Fax : 05 55 95 44 27~~

~~COUDERT Benoît~~

PROCURATION

Je soussigné (e), **COUDERT Benoit**, agissant en qualité de
Gérant de la SCI Carrière d'Ambiaud
demeurant à: **Le Lac 19300 ROSSIERS D'ECLETONS**

donne pouvoir à **COUDERT Benoit**, agissant en qualité
de Gérant de l'EURL MARBRERIE SALAGNAC COUDERT
demeurant à: **Le Petit Luc 19170 BUGÉAT**

pour déposer la demande d'autorisation de défrichement de mes parcelles ci-dessous désignées :

lieu dit : " Sous les Fradasses " Parcelles N° 369/370/371/372

lieu dit : " Puy Blanc " Parcelle N° 376

l'autorisation de défrichement sera établie au nom du mandataire

Le défrichement ne pourra être effectué qu'avec mon consentement ou, à défaut, après acquisition du bois à défricher par le bénéficiaire de l'autorisation.

A BUGÉAT le 06/04/2014

A BUGÉAT le 06/04/2014

lu et accepté

Le Mandant²

bon pour pouvoir

Le Mandataire³

(ou son représentant dans le cas
d'une personne morale)

¹ Si le mandataire est une personne morale, indiquer le nom de son représentant et joindre les justificatifs habilitant ce représentant à agir au nom de l'organisme désigné.

² Porter la mention "bon pour pouvoir" et signer.

³ Porter la mention manuscrite "lu et accepté" et signer.



ANNEXE 3 : POUVOIR DU SIGNATAIRE

Greffé du Tribunal de Commerce de BRIVE
6 RUE SAINT BERNARD
BP 60431
19312 BRIVE CEDEX

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

au 25 Février 2014

IDENTIFICATION

Dénomination sociale EURL MARBRERIE SALAGNAC COUDERT
Numéro d'immatriculation 532 933 207 R.C.S. BRIVE
Date d'immatriculation 15/06/2011

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Adresse du siège le Petit Luc 19170 BUGEAT
Forme juridique Société à responsabilité limitée à associé unique (Société à associé unique)
Capital 30 000,00 Euros
Date de clôture de l'exercice social 30 juin
Date de clôture du 1er exercice social 30/06/2012
Durée de la personne morale Jusqu'au 15/06/2110
Constitution Au greffe du Tribunal de Commerce de BRIVE
Dépôt d'actes constitutifs N° 1314 du 15/06/2011
Journal d'annonces légales La Montagne du 04/06/2011

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE

Gérant

Nom / Prénoms COUDERT Benoît Jean Claude
Date et lieu de naissance Le 11/09/1984 à TULLE (19)
Nationalité Française
Demeurant le Lac 19300 ROSIERS D EGLETONS

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL ET A L'ACTIVITE

Adresse de l'établissement principal LE PETIT LUC 19170 BUGEAT
Activités exercées dans l'établissement Marbrerie générale graniterie taille de pierres exploitation de carrières
Date de début d'activité 01/07/2011
Origine du fonds ou de l'activité Achat paru au journal La Montagne du 09/07/2011
Précédent exploitant MARBRERIE SALAGNAC
Numéro d'immatriculation 348 561 606
Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

26/02/2014 15:41:21 - N° de gestion : 2011B00284

